

**Question orale de Mme Isabelle Moinnet, Députée,
à M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et des Médias**

Objet : la charge horaire excessive des professeurs dans les Hautes Écoles.

Monsieur le Ministre,

La semaine dernière, la CSC-enseignement non obligatoire tirait une nouvelle fois la sonnette d'alarme quant à la charge horaire excessive des professeurs dans nos Hautes Écoles. Depuis 1995, l'horaire des enseignants du supérieur non universitaire est calculé sur une base annuelle de 480 heures. Ainsi, ils prestent en principe 35 heures par semaine. Cet horaire comprend 16 à 20 heures de cours, auxquelles s'ajoutent des prestations complémentaires telles que les préparations, les examens, etc. Aujourd'hui, ce volume horaire est devenu purement théorique. En effet, près de la moitié des enseignants des Hautes Écoles déclarent le dépasser largement. Certains d'entre eux travailleraient une cinquantaine d'heures par semaine, voire au-delà.

La CSC pointe notamment les nombreuses nouvelles missions confiées au personnel enseignant et l'augmentation de la charge due à la massification de la population étudiante. Par ailleurs, le nombre de semaines consacrées aux activités d'apprentissage a été réduite suite au décret « paysage », particulièrement au second quadrimestre. En effet, l'article 79 §1^{er} al.3 de ce décret prévoit une synchronisation des quadrimestres entre tous les types d'enseignement supérieur : « le premier quadrimestre débute le 14 septembre ; le deuxième débute le premier février ; le troisième débute le premier juillet. Les deux premiers quadrimestres comportent au minimum 12 semaines d'activités d'apprentissage. Les activités d'apprentissage débutent le premier lundi du quadrimestre. ».

Pour les Hautes Ecoles, cela implique une réduction de la période de cours à 24-25 semaines. Le second quadrimestre peut ainsi commencer jusqu'à deux semaines plus tard qu'auparavant. L'année académique prochaine, le second quadrimestre commencera le 6 février. En conséquence, le volume horaire de cours par semaine atteint des pics difficilement tenables, tant pour les enseignants que pour les étudiants.

Monsieur le Ministre,

- La CSC, ou d'autres syndicats, vous ont-ils interpellé à ce propos ? Les avez-vous rencontrés ? Sont-ils venus avec des propositions visant à réduire la charge horaire des enseignants ?
- Une réorganisation du quadrimestre pour les Hautes Ecoles est-elle envisagée afin d'augmenter le nombre de semaines de cours ?

- Les étudiants de certaines Hautes Ecoles ont-ils toujours une suspension des activités d'apprentissage pendant les semaines de Toussaint et de Carnaval ? Si oui, une réflexion est-elle en cours pour lever cette suspension afin de mieux répartir la charge horaire sur le quadrimestre ?
- Quelles pistes de solutions proposez-vous pour répondre à ce problème de surcharge grandissante ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Isabelle Moinnet
Le 17 mai 2016